

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



DEC 6 1977



Distr.
GENERALE

A/32/8/Add.18
2 décembre 1977

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Demandes de crédits révisées au chapitre 26B - Transformation
et amélioration des locaux (Siège)

Dix-neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les demandes de crédits révisées au chapitre 26B - Transformation et amélioration des locaux (Siège) (A/C.5/32/56).

2. Au paragraphe 2 de son rapport, le Secrétaire général rappelle que l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, a approuvé un crédit de 12 918 000 dollars relatif à l'agrandissement des salles de conférences et à l'amélioration des installations à l'usage des services de conférence et des délégués au Siège et a ouvert un crédit de 2 565 000 dollars pour financer la tranche du projet à exécuter en 1977 1/. Dans le projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 1978-1979 2/, un crédit de 10 490 792 dollars est demandé pour financer les dépenses relatives au projet pendant la période biennal 1978-1979. Dans son rapport connexe 3/, le Comité consultatif a attiré l'attention sur le fait que le montant des crédits qui seraient effectivement nécessaires pour exécuter le projet ne pourrait être connu avec précision qu'une fois que les spécifications détaillées auraient été établies et que des offres auraient été reçues et analysées. Cela étant, le Comité consultatif recommandait, à ce stade, de réduire le crédit demandé et de le ramener à 9 millions de dollars.

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes, point 92 de l'ordre du jour, document A/31/470.

2/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6), vol. II, par. 26.11.

3/ Ibid., Supplément No 8 (A/32/8), par. 26.6.

3. Au paragraphe 3 de son rapport, le Secrétaire général indique que, sur la base des offres effectivement reçues, le coût du projet tout entier est maintenant estimé à 14 269 000 dollars. Le Comité consultatif a été informé que le coût des travaux de construction de base, qui est maintenant estimé à 9,8 millions de dollars, est un coût maximum garanti et que le coût effectif pourra être inférieur à ce montant si les dépenses effectives de l'entreprise contractante s'avèrent moins élevées. Au paragraphe 4 de son rapport, le Secrétaire général donne une ventilation détaillée du coût estimatif révisé de 14 269 000 dollars et, au paragraphe 5, il indique comment les crédits nécessaires peuvent être répartis en trois exercices financiers.

4. D'après le paragraphe 3 et l'alinéa g) du paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif note que le coût estimatif révisé comprend un montant de 250 000 dollars pour financer les dépenses de construction supplémentaires qui pourraient découler de la nécessité d'interrompre le travail pendant les heures normales de travail pour éviter que le bruit causé par les travaux de construction ne gêne les séances. Le Comité consultatif n'exclut pas cette possibilité, mais il espère que toutes les parties intéressées feront preuve de compréhension de manière à éviter d'avoir à engager ces dépenses supplémentaires. Dans ces conditions, et compte tenu du fait que le coût estimatif révisé comprend aussi un montant de 650 000 dollars pour imprévus, le Comité recommande de supprimer le montant de 250 000 dollars indiqué à l'alinéa g) du paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général.

5. Si le montant demandé pour les dépenses de construction supplémentaires est supprimé, le coût total du projet est ramené à 14 019 000 dollars, dont 10 954 000 dollars seraient nécessaires au chapitre 26B pour l'exercice biennal 1978-1979. Ce dernier montant est en augmentation de 463 208 dollars par rapport au montant initial de 10 490 792 dollars indiqué par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 4/ et de 1 954 000 dollars par rapport au montant de 9 millions de dollars recommandé à titre provisoire par le Comité consultatif dans son rapport connexe 5/.

6. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler en ce qui concerne la proposition qui figure au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général, tendant à ce que les crédits ouverts pour le projet soient placés dans un compte distinct et que les soldes non dépensés soient reportés sur les exercices biennaux suivants jusqu'à ce que le projet soit achevé et que les comptes finals soient vérifiés.

7. Le Comité consultatif prend acte des renseignements fournis par le Secrétaire général au paragraphe 9 de son rapport, concernant l'étude qui doit être faite sur les installations de la cafétéria, de la cuisine et du restaurant, ainsi que de son intention d'absorber les dépenses afférentes à cette étude dans les limites des crédits disponibles. Cette étude, qui répond à une demande du Comité consultatif (A/32/8/Add.1), constituera le document de base sur lequel le Secrétaire général se fondera pour établir un rapport complet qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa trente-troisième ou à sa trente-quatrième session.

4/ Ibid., Supplément No 6 (A/32/6), vol. II, par. 26.11.

5/ Ibid., Supplément No 8 (A/32/8), par. 26.6.